

CLIENT :

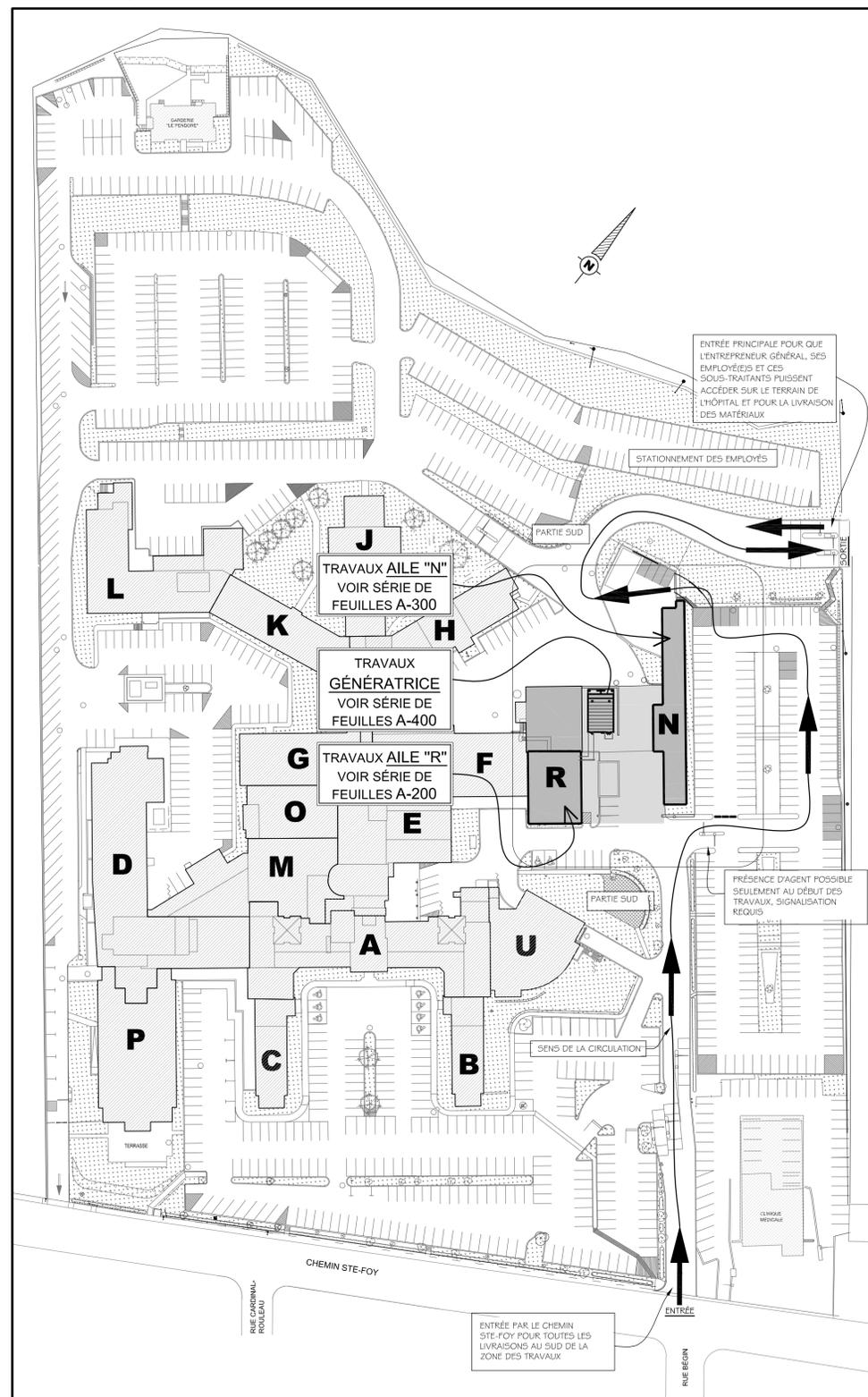


Numéro dossier CHU: 5-18-05

INSTALLATION NOUVELLE GÉNÉRATRICE, AILE "R" & "N"

À L'HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT - CHU DE QUÉBEC

1050, chemin Ste-Foy, Québec, Québec, G1S 4L8



LISTE DES DESSINS EN ARCHITECTURE

SÉRIE 100 - GÉNÉRALITÉ

- A-101** PLAN GÉNÉRAL DE COORDINATION DE CHANTIER
INSTRUCTION GÉNÉRALE / PANNEAU DE SIGNALISATION

SÉRIE 200 - PLAN EXISTANT ET NOUVEAU

- A-201** AILE "R" ET TUNNEL PLAN NIVEAU 0 (EXISTANT)
- A-202** AILE "R" ET TUNNEL PLAN NIVEAU 1 (EXISTANT)
- A-203** AILE "R" ET TUNNEL PLAN NIVEAU 2 (EXISTANT)
- A-204** AILE "R" ET TUNNEL PLAN NIVEAU 1 (NOUVEAU)
- A-205** AILE "N" ET TUNNEL PLAN NIVEAU 1 (EXISTANT)

SÉRIE 300 - ÉLÉVATION EXISTANT ET NOUVEAU

- A-300** ÉLÉVATIONS DES FAÇADES "R"
- A-301** ÉLÉVATIONS DES FAÇADES "R"
- A-302** ÉLÉVATIONS DES FAÇADES "N"
- A-303** ÉLÉVATIONS DES FAÇADES "GÉNÉRATRICE"

SÉRIE 700 - PORTES ET CADRES TYPES

- A-300** ÉLÉVATIONS PORTES ET FENÊTRE AILE "N"

ARCHITECTURE :



1400 St-Jean-Baptiste, bur. 240, Québec (Qc) G2E 5B7
418.877.7797 | onico@onico.ca | www.onico.ca

STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL:



TETRA TECH

4655, boul. Wilfrid-Hamel, Québec (Québec G1P 2J7)
Téléphone: 418-871-8151 Téléphone: 418-871-3414
Télécopieur: 418 871-9625

MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ :



1000, route de l'Église, bureau 130
Québec (Québec) G1V 3V9

Tél.: (418) 651-3001
Télec.: (418) 653-6735

ISO 9001 : 2008
Accréditation LEED

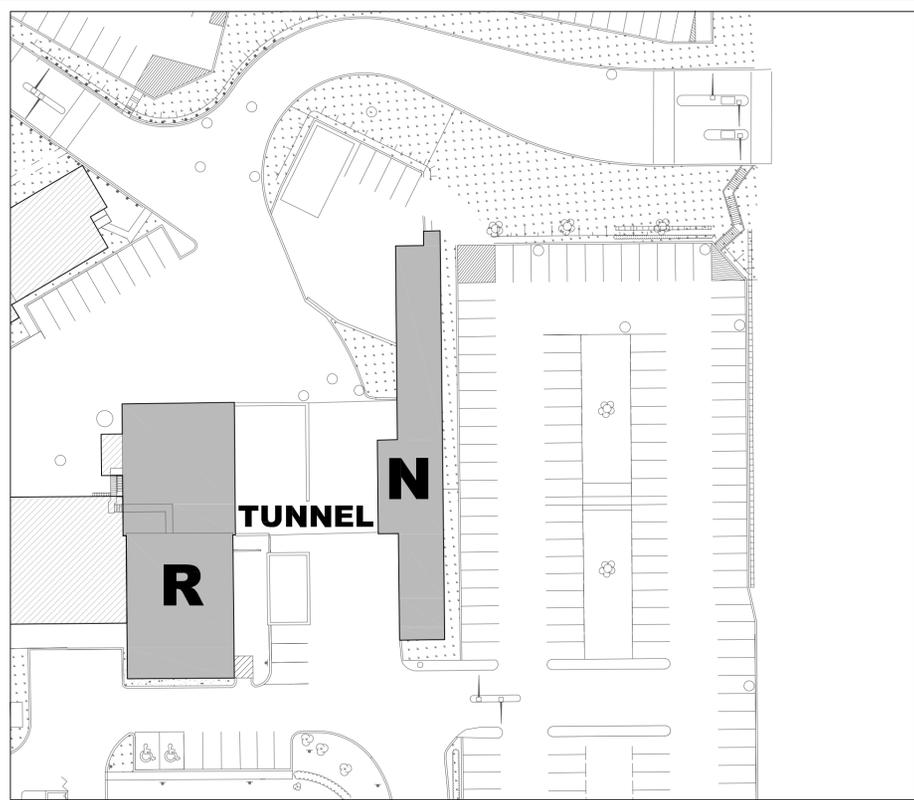
lgt@lgt.ws
www.lgt.ws

ARCHITECTURE

POUR CONSTRUCTION
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC - HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT
15-18-03 - RÉFECTION DE TOITURE AILE "R" & "N"
15-18-04 - RÉFECTION DU TUNNEL ET REMPLISSAGE SOUS-SOL, AILE "R" & "N"

onico
architecture | design tactique

X X A V R I L 2 0 1 9



PLAN GÉNÉRAL DE COORDINATION DE CHANTIER

ÉCHELLE: 1:500

HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT (HSS)

LES NOTES GÉNÉRALES CI-DESSOUS SONT APPLICABLES POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX À EXÉCUTER DANS LES DIFFÉRENTES AILES DE L'HÔPITAL POUR CE PRÉSENT PROJET.

NOTES GÉNÉRALES (Conditions générales des travaux)

NG.#1 DIMENSIONS AU PLAN: TOUTES DIMENSIONS ET LES NIVEAUX DES BASSINS ET CEUX DES PARAPETS INDICUÉS AUX PLANS ET AUX DÉTAILS ET AUX PHOTOGRAPHIES SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT AVANT TOUT DÉBUT DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS SUR PLACE, APRÈS VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DES LIEUX PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. CE DERNIER DOIT NOTIFIER AU CLIENT PRÉSENTANT AU CLIENT TOUTE DISCORDANCE AVEC LES PLANS AVANT DE POURSUIVRE LES TRAVAUX.

NG.#2 PROTECTIONS TEMPORAIRES: L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT INSTALLER LES ÉLÉMENTS DE PROTECTION TEMPORAIRES ADEQUATS AFIN DE S'ASSURER QUE LES SECTIONS DE TOITURES EN COURS DE TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION SOIENT ÉTANCHES PENDANT LES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DE DÉMANTÉLER ET DE DÉPLACER TEMPORAIREMENT TOUT ÉLÉMENT QUI POURRAIT EMPÊCHER LE BON DÉCOULEMENT DE SES TRAVAUX. CELA-CI A LA RESPONSABILITÉ D'AVISER LE REPRÉSENTANT DU CLIENT 48 HEURES AVANT DE DÉMANTÉLER TEMPORAIREMENT L'ÉLÉMENT EN QUESTION.

NG.#3 TRAVAUX DE NETTOYAGE: L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT NETTOYER TOUTES LES NOUVELLES SOLES ET LES NOUVELLES MOULURES ET CEUX EXISTANTS ADJACENTS AUX PRÉSENTS TRAVAUX. IL DOIT AINSI NETTOYER LE REVÊTEMENT EXISTANTS TOUCHÉS PAR LES PRÉSENTS TRAVAUX.

NG.#4 L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE D'AVISER LE REPRÉSENTANT DU CLIENT AVANT DE PROCÉDER À UNE MÉTHODE ALTERNATIVE AUX DÉVALS ET AUX DÉVALS LORS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES AU CHANTIER.

NG.#5 MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ: L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT SE COORDONNER AVEC LES PLANS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ POUR LES TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT, DE MODIFICATION, DE RÉINSTALLATION SUR LES DIFFÉRENTES UNITÉS, LUMIÈRES, CONDUITS ET AUTRES SPÉCIFIÉS AUX PLANS AINSI QUE CELUX DEMANDÉS SUR LES PLANS D'ARCHITECTURE.

NG.#6 RAGRÉAGE DU TERRAIN: L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT CRÉER AVEC LES MATÉRIAUX ADEQUATS LES SECTIONS DE TERRAIN QUI AURONT ÉTÉ ENDOMMAGÉES PAR LES INSTALLATIONS DE CHANTIER, LA CIRCULATION DE SES EMPLOYÉS ET LA CIRCULATION DES VÉHICULES MOTORISÉS UTILISÉS PENDANT LE CHANTIER EN BORDURE DES BÂTIMENTS TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX. CES TRAVAUX DE RAGRÉAGE DE TERRAIN DOIVENT ÊTRE FATS À LA FIN DE L'ENSEMBLE DES PRÉSENTS TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

NG.#7 VOIES DE CIRCULATION: L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT S'ASSURER QUE TOUTES LES VOIES DE CIRCULATION AUTOMOBILE ET PIÉTONNE EN BORDURE DES BÂTIMENTS SONT EN TOUT TEMPS EXEMPTES DE MATÉRIAUX ET DE VÉHICULES EN LIEN AVEC LE CHANTIER PENDANT LE TEMPS DU CHANTIER. QUE LES VOIES DE CIRCULATION SONT TOUJOURS ACCESSIBLES PAR LES INTERVENANTS EN PRÉVISION INCENDIE. DE PLUS, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE REPRÉSENTANT DU CLIENT AU MOINS 7 (SEPT) JOURS À L'AVANCE AFIN QUE CELA-CI COORDONNE AVEC LA SÉCURITÉ ET LE CHU DE LA RÉSERVATION DES ZONES NÉCESSAIRES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX. L'ENSEMBLE DES LIVRAISONS DES MATÉRIAUX DOIVENT SUIVRE LA CIRCULATION IDENTIFIÉE SUR LE PLAN PAR DES FLÈCHES.

NG.#8 STATIONNEMENT DES VÉHICULES: L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, À SES EMPLOYÉS ET À SES SOUS-TRAITANTS DE STATIONNER LEURS VÉHICULES DANS LES ZONES DE TRAVAUX. CES DERNIERS DOIVENT EN TOUT TEMPS STATIONNER LEURS VÉHICULES SUR LES ESPACES DE STATIONNEMENT RÉGLEMENTAIRES ET EN DÉFRAYER LES COÛTS.

NG.#9 PORTES DISSUÉ EXISTANTES: L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT GARDER ACCESSIBLE TOUTES LES PORTES DISSUÉ EXISTANTES AINSI QUE LEUR ALLÉE PIÉTONNE POUR LES ESCALIERS EXTÉRIEURS. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT S'ASSURER D'AVISER LA ZONE PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION À FAIRE À PROXIMITÉ DE CES ISSUES.

NOTES GÉNÉRALES (Travaux de Démolition et de Démentèlement)

DG.#1 LIMITE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION: L'ENLEVEMENT TOTAL OU PARTIEL DES MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS AUX PLANS ET AUX DÉTAILS FAIT PARTI SUR LA TOTALITÉ DE LA SURFACE DES TOITS COMPRIS DANS LES PRÉSENTS TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT SE RÉFÉRER À LA NOTE GÉNÉRALE INTITULÉE "DESCRIPTION DE LA COMPOSITION DE TOITURE" INSTANTANÉE QUI EST INSCRITE EN BORDURE DE CHACUN DES PLANS AGRANDIS POUR CHACUN DES TOITS TOUCHÉS PAR LES PRÉSENTS TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TOITURE. AUX DIFFÉRENTS DÉTAILS TYPES DE DÉMOLITION / CONSTRUCTION FAIRANT PARTIE DE CES DOCUMENTS CONTRACTUELS POUR CONTRÔLER LES LIMITES DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.

DG.#2 OBJETS FIXÉS SUR LES MURS À CONSERVER: SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DE DÉMANTÉLER TEMPORAIREMENT ET/OU PROTÉGER LES DIFFÉRENTS OBJETS EXISTANTS FIXÉS SUR LES MURS POUR L'UNITÉ DE CLIMATISATION, DES VÂTS ET TOUT AUTRE TYPE D'ÉLÉMENT DÉCRIT AU PLAN AFIN DE COMPLÉTER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION TELS QUE DÉCRITS SUR CES DOCUMENTS.

DG.#3 SOLES ET MOULURES MÉTALLIQUES EXISTANTES: SE RÉFÉRER AUX DIFFÉRENTS DÉTAILS TYPES DE DÉMOLITION POUR SAVOIR QUELS SOLES ET/OU MOULURES MÉTALLIQUES EXISTANTES DOIVENT ÊTRE DÉMANTÉLÉES OU CONSERVÉES, SELON LE CAS. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT DÉMANTÉLER SOIGNEUSEMENT LES SOLES ET LES MOULURES EXISTANTES PAR ENDOITS AFIN DE NE PAS ABÎMER LES AUTRES MATÉRIAUX CONTIGUS QUI DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS.

DG.#4 DÉPLACEMENT DES MATÉRIAUX EXISTANTS: SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT SE COORDONNER AVEC LE REPRÉSENTANT DU CLIENT POUR CONNAÎTRE LE LIEU D'ENTRÉVASEMENT DES ÉLÉMENTS À REMETTRE TEMPORAIREMENT AU CLIENT. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT DISPOSER HORS DU CHANTIER TOUTS LES AUTRES ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ RÉCUPÉRÉS.

NOTES GÉNÉRALES (Travaux de Ragréage et de Construction)

RG.#1 NOUVEAUX SOINS ET NOUVELLES MOULURES MÉTALLIQUES: L'ENSEMBLE DES NOUVEAUX SOINS ET DES NOUVELLES MOULURES DOIVENT ÊTRE PLUS TELS QUE LE PROFIL DU SOIN OU DE LA MOULURE DESSINÉS ET DOIVENT ÊTRE FIXÉS AVEC DES ANCRAGES DE LONGUEURS REQUISES, DE DIAMÈTRES REQUIS ET DU MÊME MATÉRIAU QUE LE SOIN ET/OU LA MOULURE À INSTALLER, SAUF OÙ INDICATION CONTRAIRE.

RG.#2 CONTRE-PENTES: POUR TOUTES PROJECTIONS AU TOIT (TEL QUE BASE D'ÉTANCHÉITÉ POUR APPARELS AU TOIT) ET TOUTS AUTRES ENDOITS SPÉCIFIÉS AU PLAN, CRÉER DES CONTRE-PENTES (EN ISOLANT DE PENTE, PENTE RÉSULTANTE MINIMUM DE 2%) EN AMONT DE LA PENTE DES BASSINS POUR DÉVIER L'EAU DE PART ET D'AUTRE VERS LE DRAIN.

RG.#3 NOUVEAUX PARAPETS: AVANT LE DÉBUT DE LA CONSTRUCTION DES PARAPETS, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA CALCULER LA HAUTEUR RÉELLE DU DESSUS DE LA NOUVELLE MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ DANS LA PARTIE HAUTE DE LA PENTE AFIN DE S'ASSURER D'AVOIR L'ESPACE NÉCESSAIRE POUR FIXER LA "BARRE D'ANCRAGE" TEL QUE DEMANDÉ SUR LES DÉTAILS AUX PARAPETS. TOUTE DISCORDANCE AVEC LES PLANS DOIT ÊTRE NOTIFIÉE AU REPRÉSENTANT DU CLIENT POUR COORDINATION.

RG.#4 VALIDATION DE LA PENTE DE DÉCOULEMENT AU DRAIN: AVANT LA POSE DE LA MEMBRANE DE FINITION, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VALIDER LES PENTES À CHACUN DES BASSINS DES TOITS AFIN DE S'ASSURER AU BON DÉCOULEMENT DE L'EAU VERS LES DRAINS. FAIRE AUX BESOINS LES RECTIFICATIFS NÉCESSAIRES AFIN DE CORRIGER LES ENDOITS QUI RISQUENT D'AVOIR UNE RÉTENTION D'EAU.

RG.#5 UTILISATION D'UNE MEMBRANE PROTÉCTRICE: AUX ENDOITS INDICUÉS AUX PLANS ET DÉTAILS POUR LA PROTECTION DE LA MEMBRANE DE FINITION, UTILISER UNE MEMBRANE SACRIFIÈRE DE COULEUR DIFFÉRENTE À CELLE DE LA FINITION.

RG.#6 L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT SE COORDONNER AVEC LES PLANS D'INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE ET EN PLOMBERIE POUR CONNAÎTRE LA LOCALISATION ET LE NOMBRE EXACT D'UNITÉS DE MÉCANIQUE ET DE SORTIES D'ÉVACUATION AU TOIT.

RG.#7 CRÉER UNE DÉPRESSION DANS LA COMPOSITION DE TOITURE AU POURTOUR DE CHACUN DES DRAINS DE TOITURE. SE RÉFÉRER AU PLAN DES TOITURES SUR CETTE FEUILLE POUR CONNAÎTRE LES DIMENSIONS DES OUVERTURES AU POURTOUR DE CHACUN DES DRAINS.

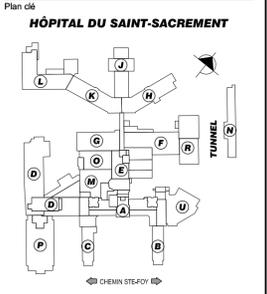
RG.#8 DRAINS DE TOITURE: TOUTS LES DRAINS DE TOITURE SPÉCIFIÉS SUR CE PLAN DOIVENT ÊTRE FOURNIS ET RACORDÉS PAR L'ENTREPRENEUR PLOMBER ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR COUVREUR EN TOITURE, SAUF OÙ INDICATION CONTRAIRE. SPÉCIFICATION DES DRAINS, VOIR DOCUMENTS D'INGÉNIEUR.

Registre d'émission de dessin

No.	Description	Date	Par
A	PRELIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

Statut

No.	Description	Date	Par
-----	-------------	------	-----

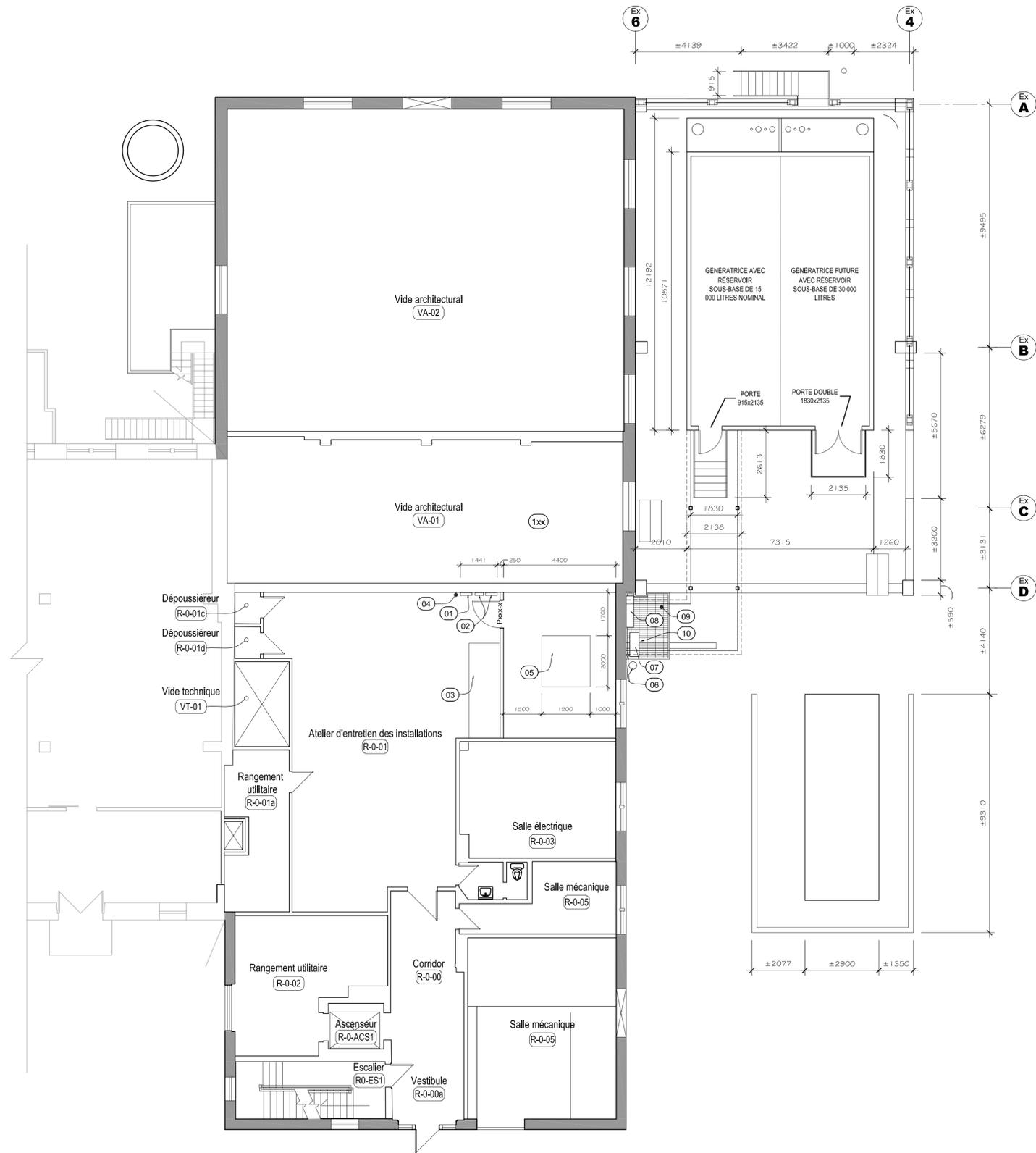


Secteur / Lot: Bâtiment
 AILE 'R' Hôpital Du Saint-Sacrement
 Soeau

ARCHITECTURE

Titre du dessin
TUNNEL
 PLAN GÉNÉRAL DE COORDINATION DE CHANTIER
 INSTRUCTION GÉNÉRALE
 PANNEAU DE SIGNALISATION

Conçu par K.L.	Dessiné par D.G.
Vérifié par P.V.	Échelle INDIQUÉE
No. projet de la firme ON.18.941	Date de création JUN 2018
No. du dessin	



2 PLAN AILE "R" ET TUNNEL
X ÉCHELLE: 1:100 NIVEAU 1

- LISTE DES ÉQUIPEMENTS**
- 01 PANNEAU DE DISTRIBUTION EXISTANT À CONSERVER OU À REMPLACER PAR UN NEUF
 - 02 DÉMARREUR EXISTANT À CONSERVER
 - 03 RANGEMENT ITEM 7
 - 04 SORTIE D'AIR COMPRIMÉ DÉPLACER DANS LE LOCAL DE MENUISERIE
 - 05 ARMURE SYNCHRO.
 - 06 CONDUIT VERTICAL EXISTANT À CONSERVER
 - 07 NOUVELLE UNITÉ DE CLIMATISATION 940x350x935H
 - 08 NOUVEAU BÔTIER POUR RACCORD "CAMLOCK" 1220X300X1220H
 - 09 CAILLEBOTIS À PRÉVOIR, TEL QUE CONVENU PRÉCÉDEMMENT
 - 10 NOUVEAU BÔTIER POUR RACCORDEMENT DES LAMPADAIRE 300X200X300H PRÉVU DANS LE PROJET DE REFECTION DU TUNNEL. IL SERA INSTALLÉ SOUS L'UNITÉ DE CLIMATISATION

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER ET SERA TENU D'AVERTIR L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR, AMBIGÜITÉ OU OMISSION.
 LES ARCHITECTES SE RÉSERVENT LE DROIT D'AUTEUR SUR TOUTS LES DESSINS, DEVIS ET DOCUMENTS RELATIFS. IL EST DÉFENDU DE REPRODUIRE EN TOUT OU EN PARTIE CES DESSINS, DEVIS ET DOCUMENTS.

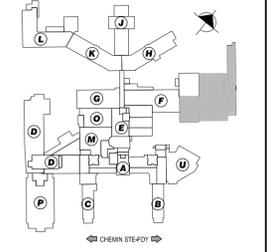
Registre d'émission de dessin

No.	Description	Date	Par
A	PRÉLIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

No.	Description	Date	Par
A	PRÉLIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

Statut

Plan clé
HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT

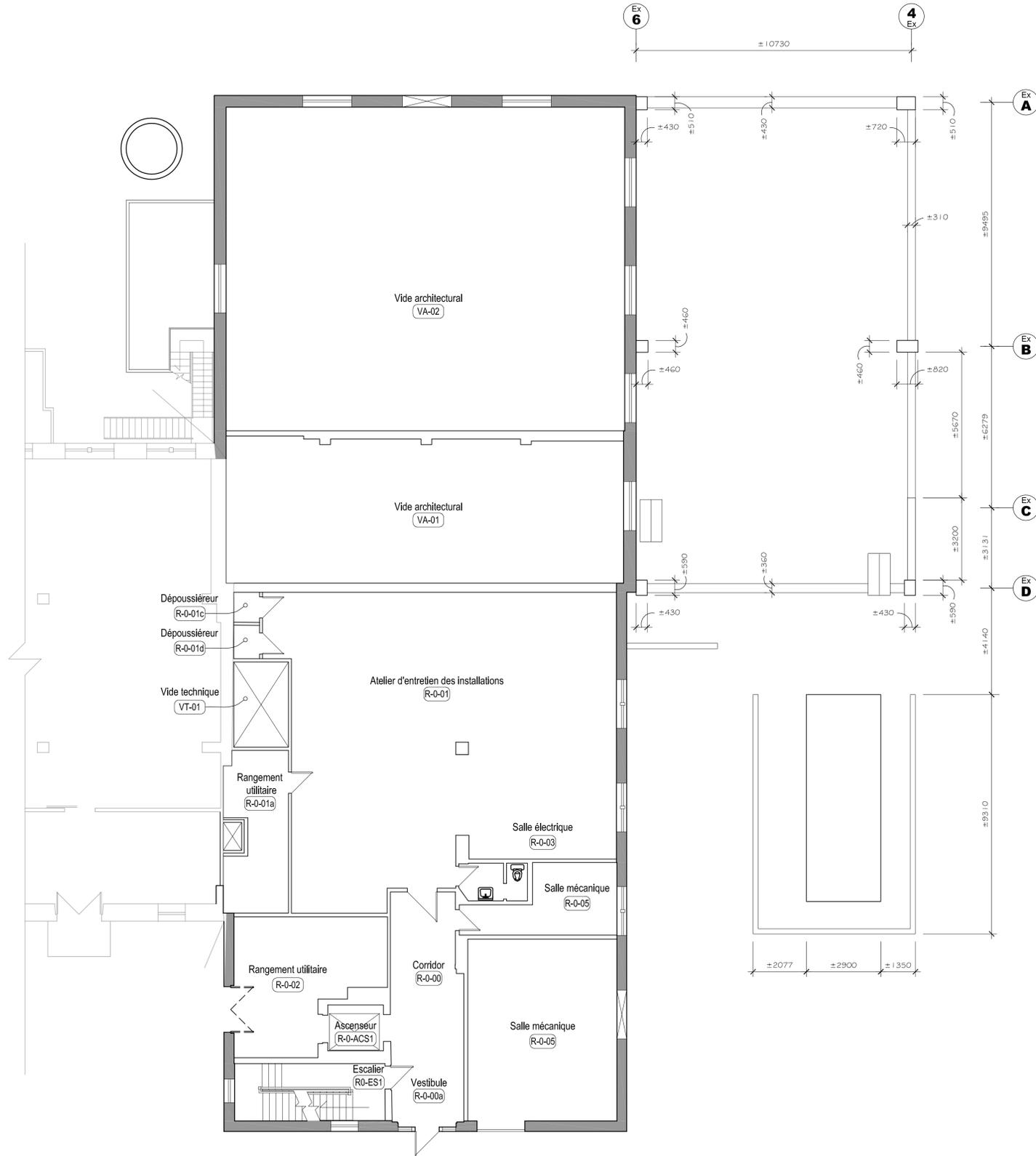


Secteur / Lot : AILE "R"
 Bâtiment : Hôpital Du Saint-Sacrement
 Niveau

ARCHITECTURE

Titre du dessin
PLAN NOUVEAU AILE "R" ET TUNNEL NIVEAU 1

Conçu par : Dessiné par :
 K.L.
 Vérifié par : Echelle :
 1:100
 No. projet de la firme : Date de création :
 ON.18.943 2019-05-13
 No. du dessin



2 PLAN AILE "R" ET TUNNEL
X ECHELLE: 1:100 NIVEAU 1

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER ET SERA TENU D'AVERTIR L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR, AMBIGÜITÉ OU OMISSION.
 LES ARCHITECTES SE RÉSERVENT LE DROIT D'AUTEUR SUR TOUTS LES DESIGNS, DEVIS ET DOCUMENTS RELATIFS. IL EST DÉFENDU DE REPRODUIRE EN TOUT OU EN PARTIE CES DESIGNS, DEVIS ET DOCUMENTS.

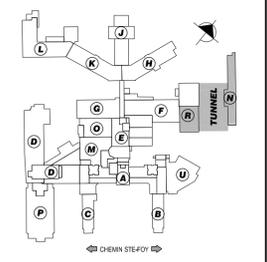
Registre d'émission de dessin

No.	Description	Date	Par
A	PRELIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

No.	Description	Date	Par
A	PRELIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

Statut

Plan clé

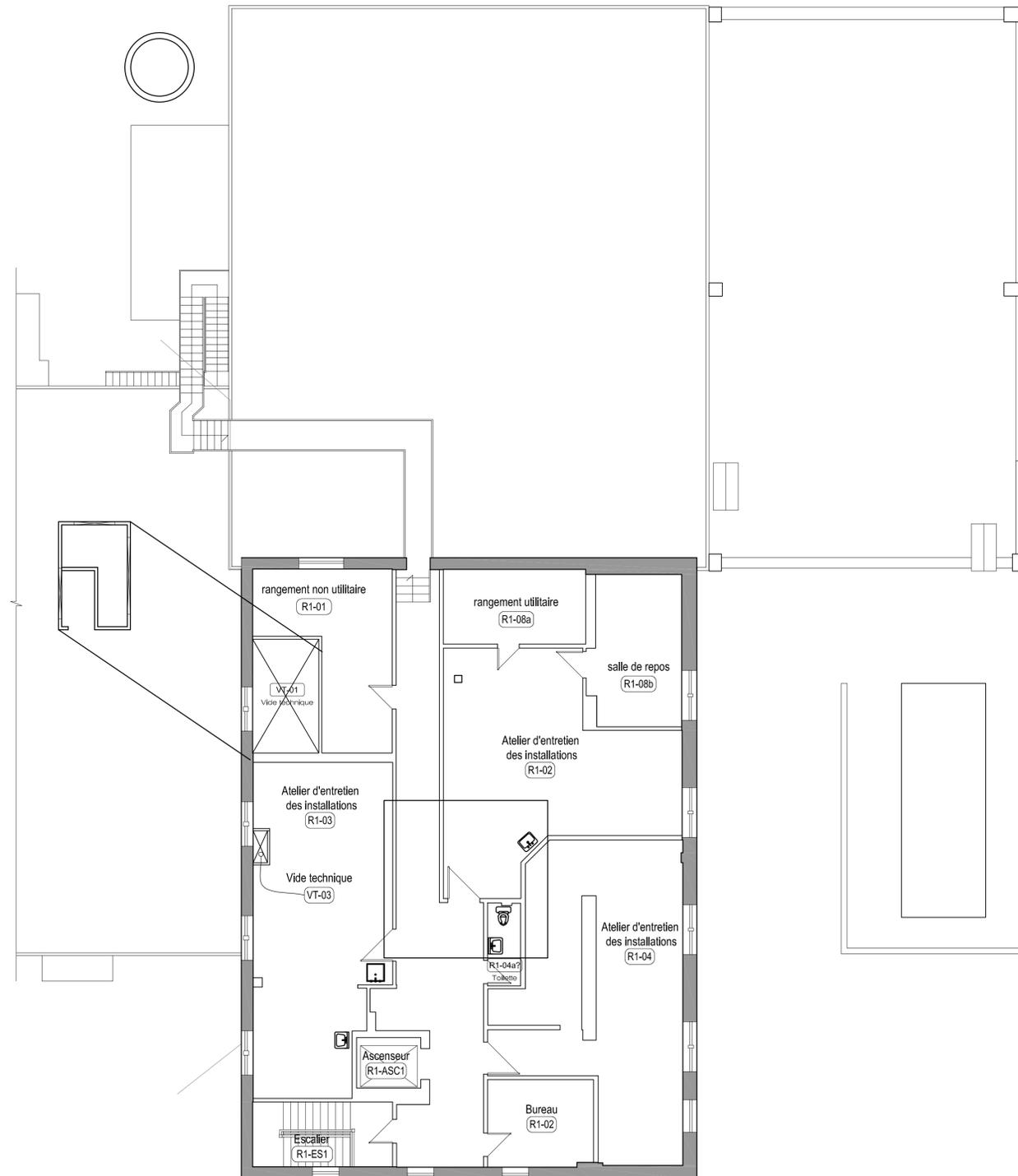


Secteur / Lot : AILE "R"
 Bâtiment : Hôpital Du Saint-Sacrement
 Niveau

ARCHITECTURE

Titre du dessin
PLAN EXISTANT AILE "R" ET TUNNEL NIVEAU 1

Conçu par	Dessiné par
Vérifié par	Echelle
No. projet de la firme	Date de création
No. du dessin	



3 PLAN AILE "R" ET TUNNEL
X ÉCHELLE: 1:100 NIVEAU 2

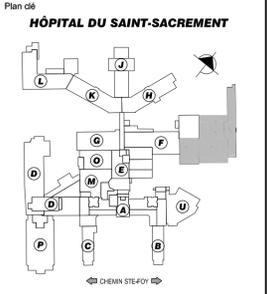
L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER ET S'EN TENIR D'AVANT L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR, AMBIGÜITÉ OU OMISSION.
 LES ARCHITECTES SE RÉSERVENT LE DROIT D'AUTEUR SUR TOUTS LES DESSINS, DEVIS ET DOCUMENTS RELATIFS. IL EST DÉFENDU DE REPRODUIRE EN TOUT OU EN PARTIE CES DESSINS, DEVIS ET DOCUMENTS.

Registre d'émission de dessin

No.	Description	Date	Par
A	PRELIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

No.	Description	Date	Par
A	PRELIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

Statut

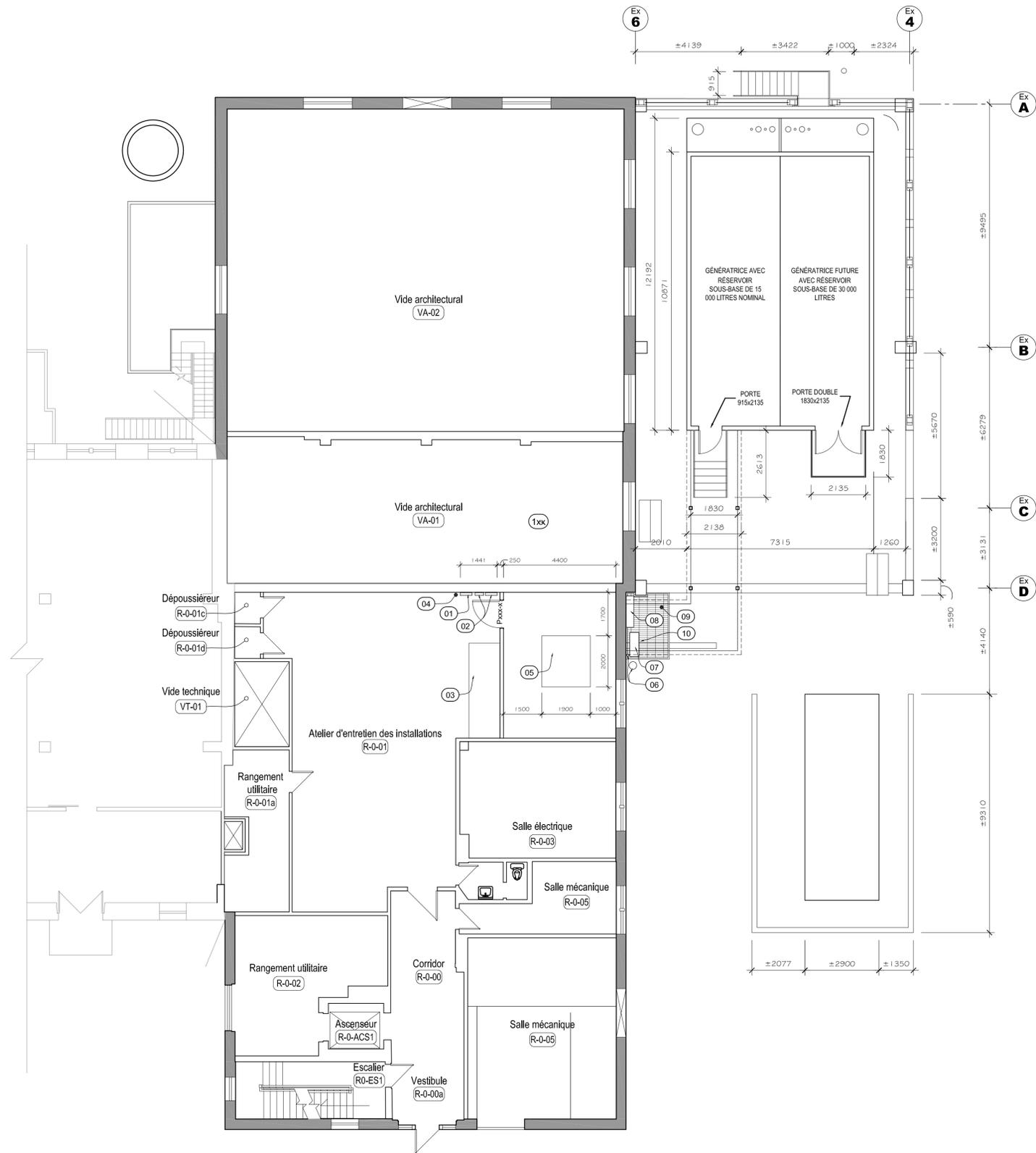


Secteur / Lot : AILE "R"
 Bâtiment : Hôpital Du Saint-Sacrement
 Niveau

ARCHITECTURE

Titre du dessin
PLAN EXISTANT AILE "R" ET TUNNEL NIVEAU 2

Conçu par : Dessiné par :
 K.L.
 Vérifié par : Echelle :
 1:100
 No. projet de la firme : Date de création :
 ON.18.943 2019-05-13
 No. du dessin



2 PLAN AILE "R" ET TUNNEL
X ÉCHELLE: 1:100 NIVEAU 1

- LISTE DES ÉQUIPEMENTS**
- 01 PANNEAU DE DISTRIBUTION EXISTANT À CONSERVER OU À REMPLACER PAR UN NEUF
 - 02 DÉMARREUR EXISTANT À CONSERVER
 - 03 RANGEMENT ITEM 7
 - 04 SORTIE D'AIR COMPRIMÉ DÉPLACER DANS LE LOCAL DE MENUISERIE
 - 05 ARMURE SYNCHRO.
 - 06 CONDUIT VERTICAL EXISTANT À CONSERVER
 - 07 NOUVELLE UNITÉ DE CLIMATISATION 940x350x935H
 - 08 NOUVEAU BÔTIER POUR RACCORD "CAMLOCK" 1220x300x1220H
 - 09 CAILLEBOTIS À PRÉVOIR, TEL QUE CONVENU PRÉCÉDEMMENT
 - 10 NOUVEAU BÔTIER POUR RACCORDEMENT DES LAMPADAIRE 300x200x300H PRÉVU DANS LE PROJET DE REFECTION DU TUNNEL. IL SERA INSTALLÉ SOUS L'UNITÉ DE CLIMATISATION

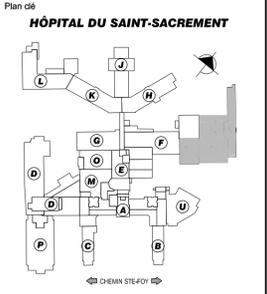
L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER ET SERA TENU D'AVERTIR L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR, AMBIGÜITÉ OU OMISSION.
 LES ARCHITECTES SE RÉSERVENT LE DROIT D'AUTEUR SUR TOUTS LES DESIGNS, DEVIS ET DOCUMENTS RELATIFS. IL EST DÉFENDU DE REPRODUIRE EN TOUT OU EN PARTIE CES DESIGNS, DEVIS ET DOCUMENTS.

Registre d'émission de dessin

No.	Description	Date	Par
A	PRÉLIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

Statut

A	PRELIMINAIRE	2019/05/13	K.L.
No.	Description	Date	Par



Secteur / Lot : AILE "R"
 Bâtiment : Hôpital Du Saint-Sacrement
 Niveau

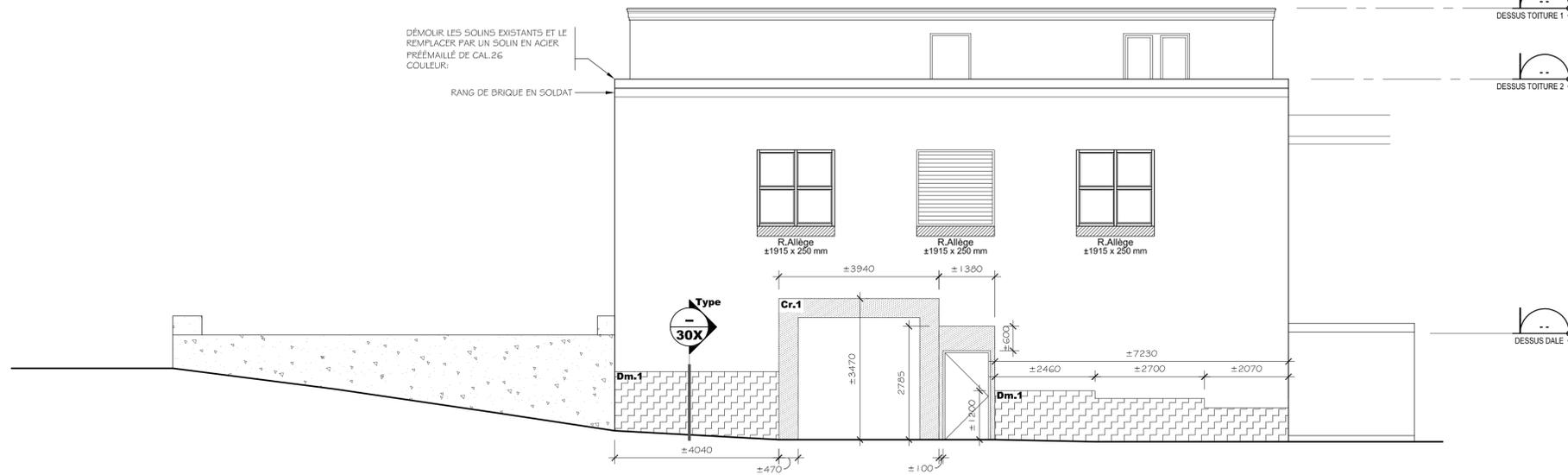
ARCHITECTURE

Titre du dessin
PLAN NOUVEAU AILE "R" ET TUNNEL NIVEAU 1

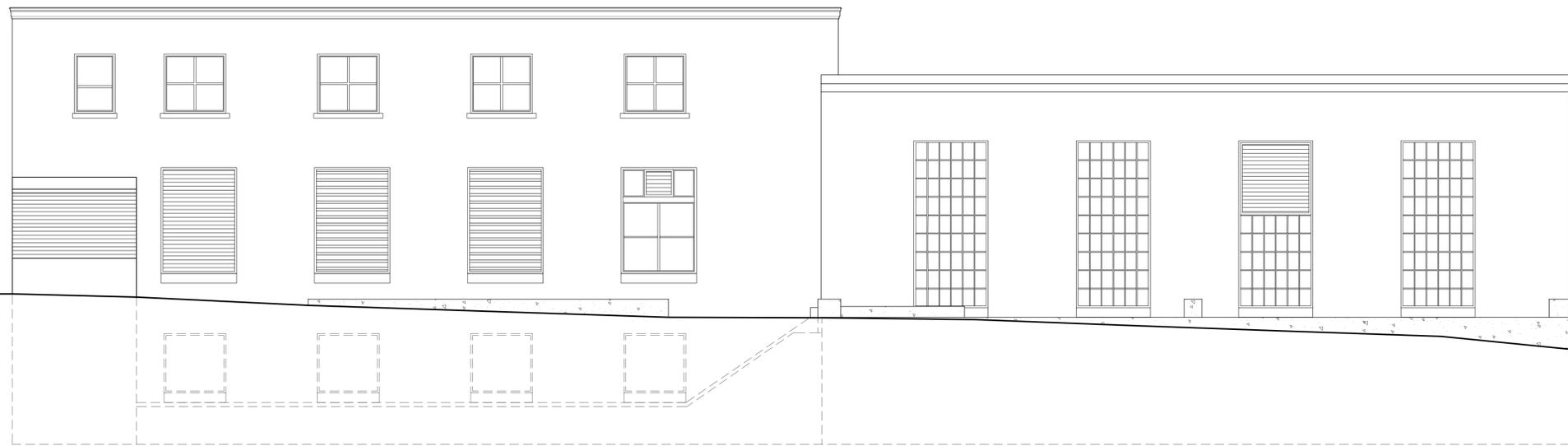
Conçu par	Dessiné par
K.L.	
Vérifié par	Echelle
	1:100
No. projet de la firme	Date de création
ON.18.943	2019-05-13
No. du dessin	

DÉMOLIR LES SOLINS EXISTANTS ET LE REMPLACER PAR UN SOLIN EN ACIER PRÉEMAILLÉ DE CAL.26 COULEUR:

RANG DE BRIQUE EN SOLDAT



1 ÉLÉVATION NORD
251 ÉCHELLE: 1:75



2 ÉLÉVATION EST
251 ÉCHELLE: 1:75

LÉGENDE (Élévations des Façades)

NOTE GÉNÉRALE - LÉGENDE ÉLÉVATIONS DES FAÇADES:
IL EST POSSIBLE QUE CERTAINS ITEMS MENTIONNÉS DANS CETTE LÉGENDE DES ÉLÉVATIONS DES FAÇADES NE SOIT PAS APPLICABLE POUR CETTE AILE DE L'HÔPITAL. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT PRENDRE EN COMPTE UNIQUEMENT LES ITEMS QUI SONT IDENTIFIÉS SUR LES ÉLÉVATIONS DES FAÇADES À CETTE AILE DE L'HÔPITAL.

GÉNÉRALITÉ
IDENTIFICATION GÉNÉRIQUE DE LA COMPOSITION DE MUR EXISTANTE SUR LA FAÇADE DU BÂTIMENT SE RÉFÉRER AUX COMPOSITIONS TYPES SUR LA SÉRIE DE FEUILLES DU BÂTIMENT

(TYPE) #E.1
L'INDICATION (TYPE) DÉSIGNE QUE LA NOTE QUI L'ACCOMPAGNE EST APPLICABLE POUR TOUS LES ENDOITS QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL RENCONTRERA DANS L'ENSEMBLE DU PRÉSENT PROJET.

ÉLÉMENTS EXISTANTS
FENÊTRE EXISTANTE TYPE À CONSERVER ET À PROTÉGER PENDANT LES TRAVAUX

PORTE ET CADRE TYPES EXISTANTS À CONSERVER ET À PROTÉGER PENDANT LES TRAVAUX (NOTE: Dimensions Variables selon la Localisation)

Lt. Struct. Ex LINTEAU STRUCTURAL EXISTANT À CONSERVER

PROFIL DE CONDUIT DE VENTILATION ET D'APPAREIL DE MÉCANIQUE EXISTANTS EN BORDURE DU MUR

CAMÉRA DE SURVEILLANCE EXISTANTE ANCRÉE AU MUR À PROTÉGER PENDANT LES TRAVAUX

LUMINAIRE MURAL EXISTANT ANCRÉ AU MUR À PROTÉGER PENDANT LES TRAVAUX

SECTION DE MUR AVEC REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EXISTANT À PROTÉGER PENDANT LES TRAVAUX

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE MAÇONNERIE

SE RÉFÉRER À LA SÉRIE DE FEUILLE DE CHACUNE DES AILES DE L'HÔPITAL POUR VOIR LES DÉTAILS TYPES DE CONSTRUCTION ET POUR CONNAÎTRE LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA MAÇONNERIE SELON LE TYPE D'INTERVENTION REQUISE

R.A REMPLACER LES BRIQUES DE PAREMENT, AJOUTER UN NOUVEL ISOLANT SEMI-RIGIDE, APPLIQUER UNE NOUVELLE MEMBRANE PARE-AIR ET REMPLACER LA PAROI INTÉRIEURE DE LA CHEMINÉE (INTERVENTION DE TYPE R.A)

R.B REMPLACER LES BRIQUES DE PAREMENT, ET REMPLACER DEUX (2) RANGS DE BRIQUES DE REMPLISSAGE (INTERVENTION DE TYPE R.B)

R.C REMPLACER LES BRIQUES DE PAREMENT, ET REMPLACER UN (1) RANG DE BRIQUES DE REMPLISSAGE (INTERVENTION DE TYPE R.C)

R.D REMPLACER LES BRIQUES DE PAREMENT, (INTERVENTION DE TYPE R.D)

R.E REMPLACER LES BRIQUES DE PAREMENT, ET REMPLACER TROIS (3) RANGS DE BRIQUES DE REMPLISSAGE (INTERVENTION DE TYPE R.E)

R.F REMPLACER L'ALLÈGE DE PIERRE CALCAIRE, SE RÉFÉRER AU DÉTAIL TYPE #B4, / FEUILLE A-102. Longueur approximative de l'allège de pierre existante à remplacer, Dimensions exactes à valider sur place

TRAVAUX DE REJOINTOIMENT DE MAÇONNERIE

R.1 REJOINTOYER LA MAÇONNERIE DE BRIQUES DE PAREMENT (INTERVENTION DE TYPE R.1)

R.1 REJOINTOYER LA MAÇONNERIE DE BRIQUES DE PAREMENT SUR LA PLEINE PROFONDEUR (INTERVENTION DE TYPE R.1)

R.2 REJOINTOYER LA MAÇONNERIE DE BLOCS DE PIERRE CALCAIRE, (INTERVENTION DE TYPE R.2)

TRAVAUX GÉNÉRAUX

Cr.1 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU CRÉPI EXISTANT SE RÉFÉRER AU PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI DE LA MARQUISE À TRAITER

Dm.1 DÉMOLITION CRÉPIS ET UN RANG DE BRIQUE SE RÉFÉRER AU PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI DE LA MARQUISE À TRAITER

S REMPLACER LE SCÈLLEMENT ET SON FOND COMPRESSIBLE AU POURTOUR DE L'OUVERTURE, SAUF OÙ INDICATION CONTRAIRE

Linteau.R REMPLACER LE LINTEAU LIBRE EN ACIER GALVANISÉ (NON-STRUCTURAL) SE RÉFÉRER AU DÉTAIL TYPE #B/5 / FEUILLE A-102, ET AU DÉTAIL REQUIS LORSQU'IDENTIFIÉ SUR L'ÉLÉVATION DE LA FAÇADE.

Lt. Struct. Nv NOUVEAU LINTEAU STRUCTURAL À INSTALLER (SPÉCIFICATIONS VOIR PLANS D'INGÉNÉRIE)

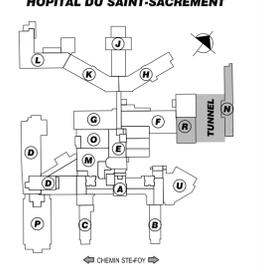
+ FAIRE UN NOUVEAU JOINT DE CONTRÔLE SUR FOND COMPRESSIBLE

LÉGENDE (Coupes et Détails)

TOUTES LES PARTIES OMBRAGÉES DÉTERMINENT LES ÉLÉMENTS EXISTANTS À CONSERVER ET À PROTÉGER.

No.	Description	Date	Par
A	PRÉLIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

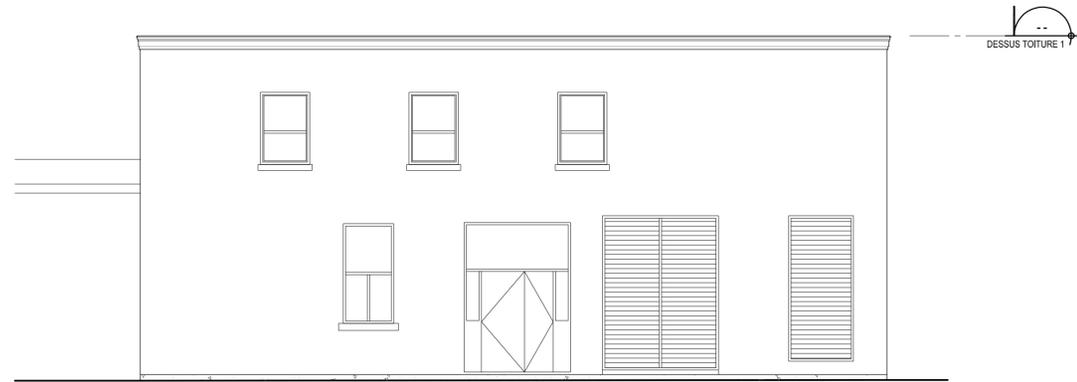
Statut



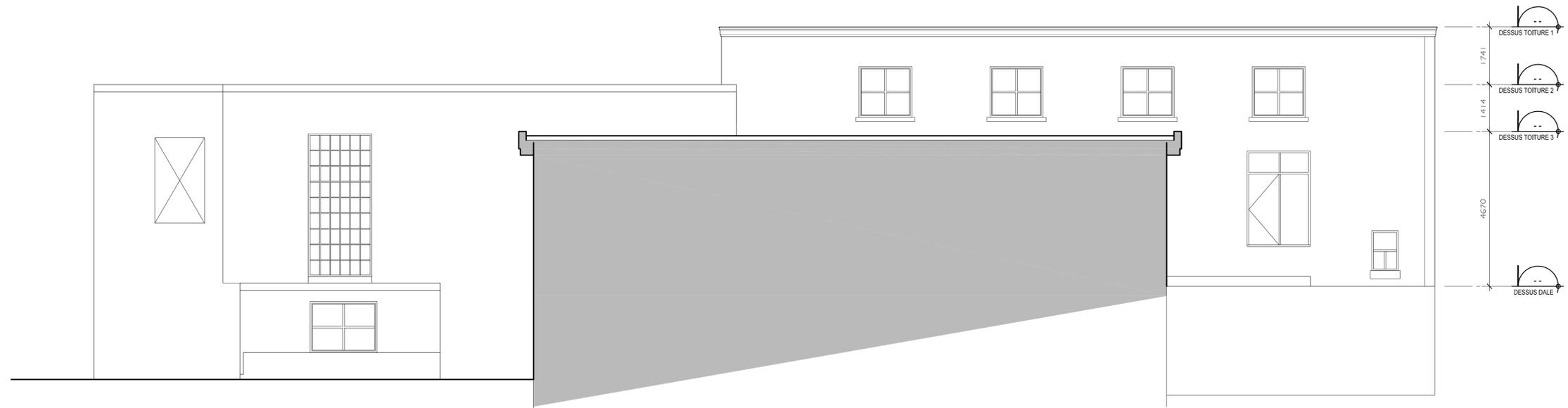
ARCHITECTURE

ÉLÉVATIONS AILE 'R' EXISTANT

Conçu par	Dessiné par
Vérifié par	Échelle
No. projet de la firme	Date de création
ON.18.943	2019-05-13
No. du dessin	



3 ÉLÉVATION SUD
251 ÉCHELLE: 1:75



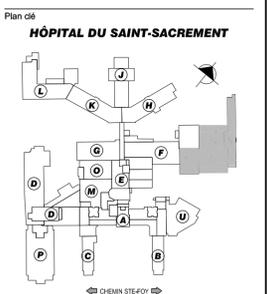
4 ÉLÉVATION OUEST
251 ÉCHELLE: 1:75

Registre d'émission de dessin

No.	Description	Date	Par
A	PRÉLIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

Statut

No.	Description	Date	Par
A	PRÉLIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

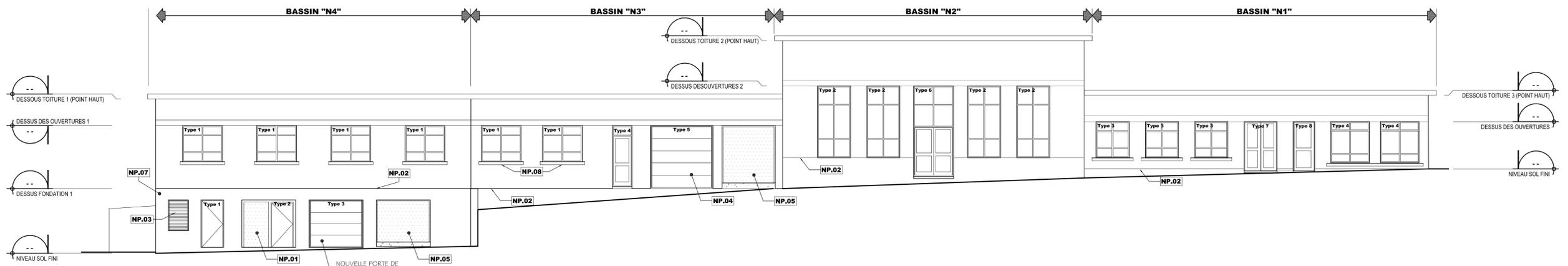


Secteur / Lot : AILE "N"
Bâtiment : Hôpital Du Saint-Sacrement
Siveau :

ARCHITECTURE

Titre du dessin : ÉLÉVATIONS AILE "N" NOUVEAU

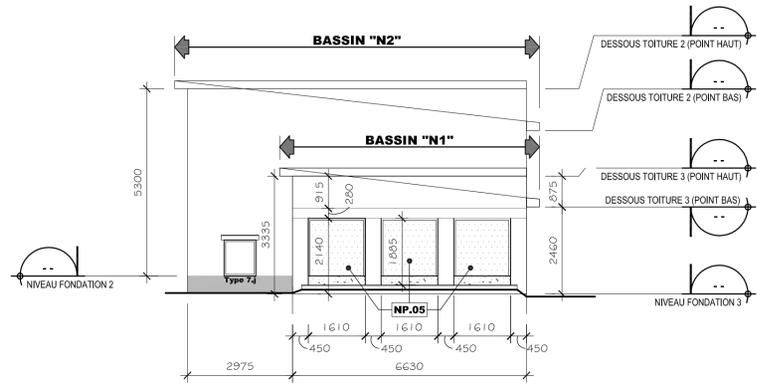
Conçu par	Dessiné par
K.L.	
Vérifié par	Echelle
	1:75
No. projet de la firme	Date de création
ON.18.943	2019-05-13
No. du dessin	



1 ÉLÉVATION AILE "N" (OUEST)
351 ÉCHELLE: 1:100

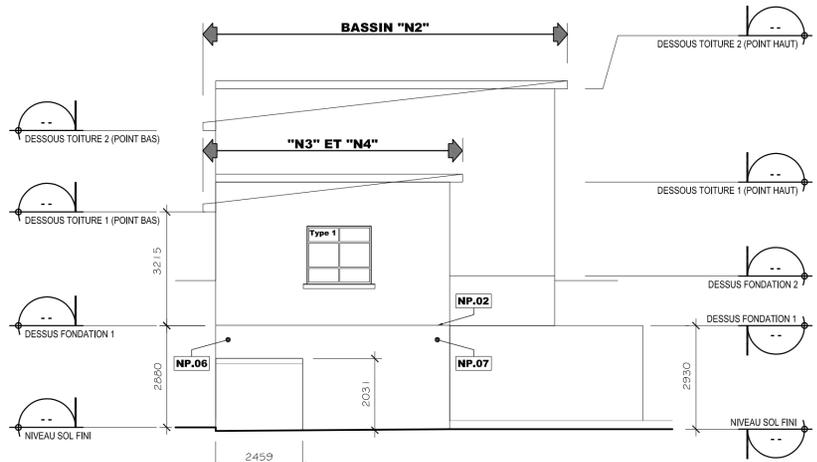
CONSTRUCTION

- NOTES GÉNÉRALES (Élévations des Façades)**
- NP.01** RECOUVRIR PANNEAUX DE CONTRE PLAQUÉ AVEC DE LA TÔLE. REPRENDRE LA PORTE ET LE CADRE. VOIR ÉLÉVATION AGGRANDIE XXXX
 - NP.02** REJOINTOYER JOINT ENTRE BRIQUE ET FONDATION
 - NP.03** ENLEVER PERSIENNE ET REPRENDRE EN ATELIER. PEINDRE LE CADRE SUR PLACE. REMPLACER LA TABLETTE, VOIR DÉTAIL XXXXMI
 - NP.04** PEINDRE PORTE EXISTANTE, REMPLACER MOULURES, VOIR DÉTAIL XXXX
 - NP.05** NOUVEAU MURET DE BÉTON SURPORTANT LE NOUVEAU SOUFFLAGE. COMBLER LE SOUFFLAGE D'ISOLANT ET RECOUVRIR D'UNE TÔLE ÉMAILLÉE
 - NP.06** FISSURES À RÉPARER (VOIR ING.)
 - NP.07** COINS DE FONDATION À RÉPARER (VOIR ING.)
 - NP.08** NOUVELLES TABLETTES DE CALCAIRE



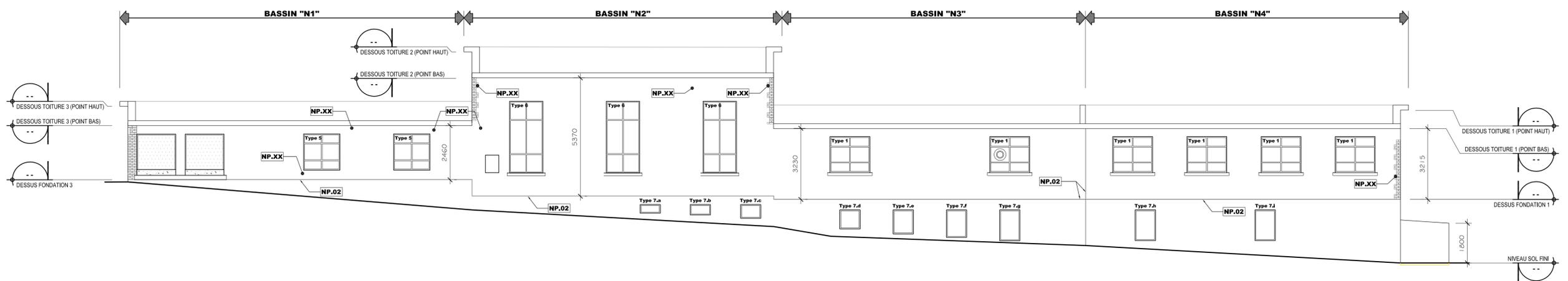
2 ÉLÉVATION AILE "N" (SUD)
351 ÉCHELLE: 1:100

CONSTRUCTION



4 ÉLÉVATION AILE "N" (NORD)
351 ÉCHELLE: 1:100

CONSTRUCTION



3 ÉLÉVATION AILE "N" (EST)
351 ÉCHELLE: 1:100

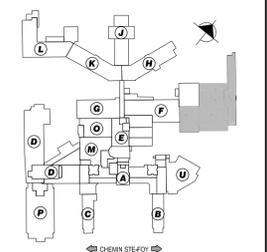
CONSTRUCTION

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER ET S'EN TENIR D'AVANCE À L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR, AMBIGÜITÉ OU OMISSION.
LES ARCHITECTES SE RÉSERVENT LE DROIT D'AUTEUR SUR TOUTS LES DESSINS, DEVIS ET DOCUMENTS RELATIFS. IL EST DÉFENDU DE REPRODUIRE EN TOUT OU EN PARTIE CES DESSINS, DEVIS ET DOCUMENTS.

Registre d'émission de dessin

No.	Description	Date	Par
A	PRÉLIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

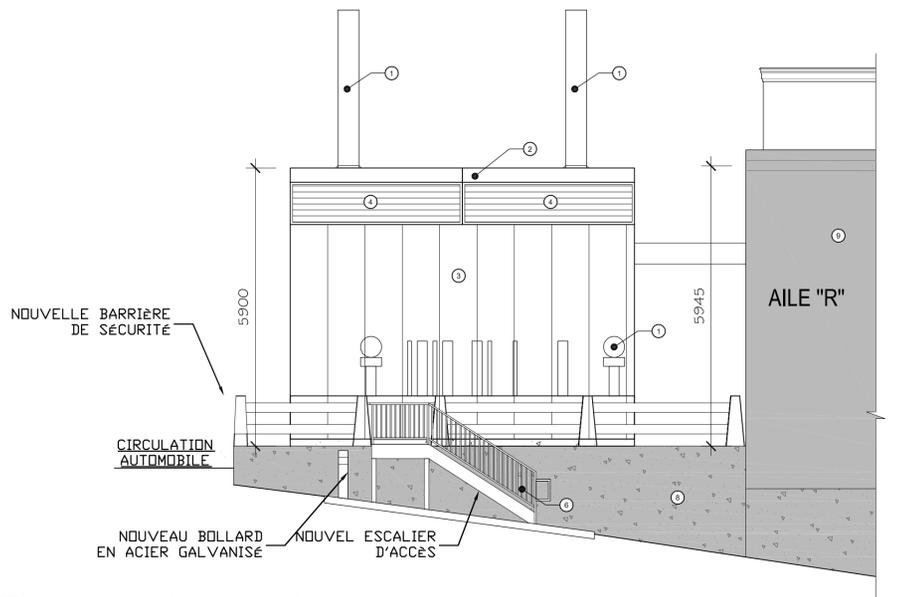
Plan d'ité
HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT



Secteur / Lot : AILE "N"
Bâtiment : Hôpital Du Saint-Sacrement
Siveau :

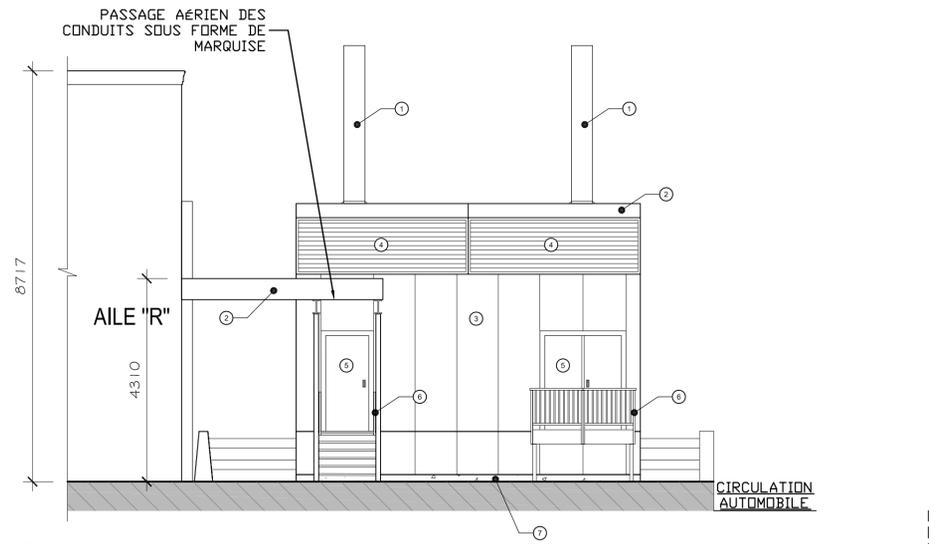
ARCHITECTURE

Titre du dessin : ÉLÉVATIONS AILE "N" NOUVEAU
Conçu par : Dessiné par :
K.L.
Vérifié par : Echelle : 1:100
No. projet de la firme : Date de création :
ON.18.943 2019-05-13
No. du dessin :



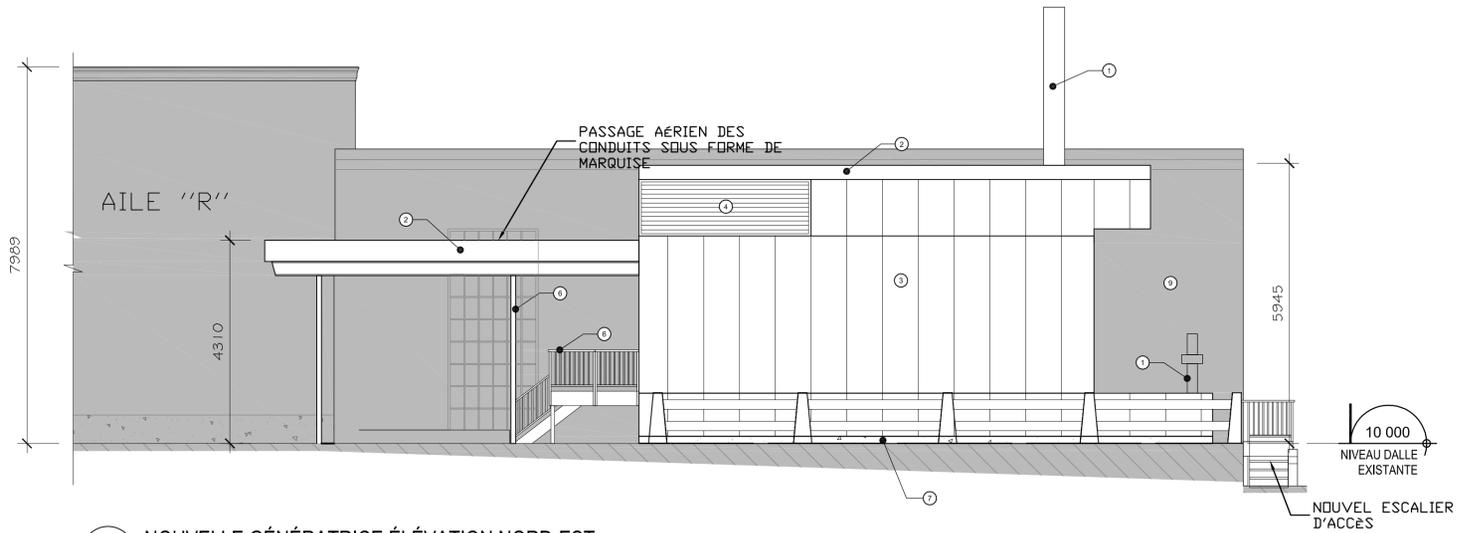
3 NOUVELLE GÉNÉRATRICE ÉLÉVATION NORD-OUEST
351 ÉCHELLE: 1:50

CONSTRUCTION



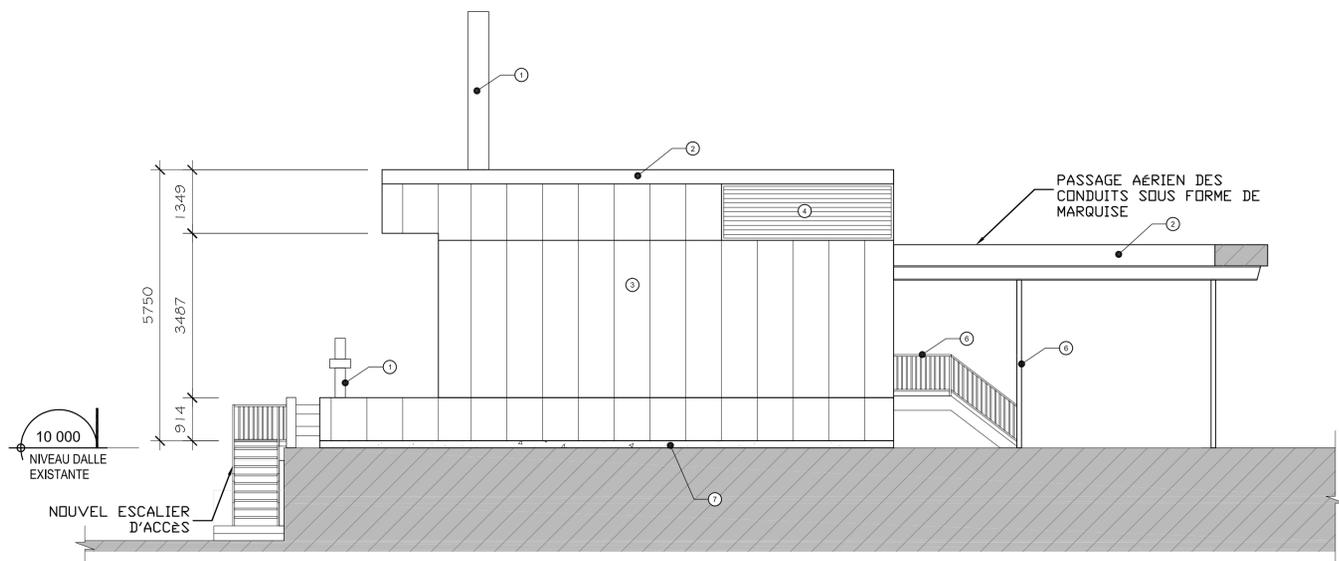
3 NOUVELLE GÉNÉRATRICE ÉLÉVATION SUD-OUEST
351 ÉCHELLE: 1:50

CONSTRUCTION



4 NOUVELLE GÉNÉRATRICE ÉLÉVATION NORD-EST
351 ÉCHELLE: 1:50

CONSTRUCTION



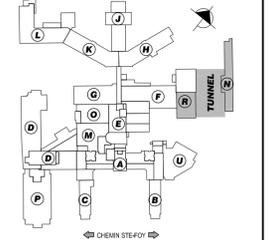
4 NOUVELLE GÉNÉRATRICE ÉLÉVATION SUD-OUEST
351 ÉCHELLE: 1:50

CONSTRUCTION

No.	Description	Date	Par
A	PRÉLIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

No.	Description	Date	Par
A	PRÉLIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

Statut



L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER ET SIGNER TOUT D'AVANCE L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR, AMBIGÜITÉ OU OMISSION.
 LES ARCHITECTES SE RÉSERVENT LE DROIT D'AUTÉLUIR SUR TOUTS LES DESSINS, DEVIS ET DOCUMENTS RELATIFS. IL EST DÉFENDU DE REPRODUIRE EN TOUT OU EN PARTIE CES DESSINS, DEVIS ET DOCUMENTS.

Registre d'émission de dessin

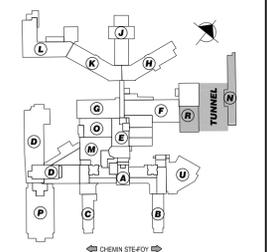
No.	Description	Date	Par
A	PRÉLIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

No.	Description	Date	Par
A	PRÉLIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

Statut

No.	Description	Date	Par
A	PRÉLIMINAIRE	2019/05/13	K.L.

Plan clé

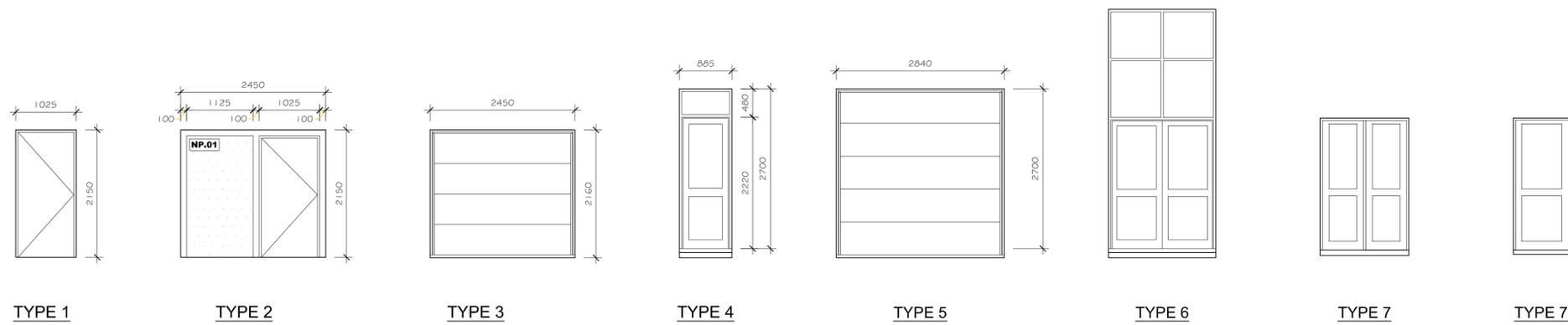


Secteur / Lot : AILE "N"
 Bâtiment : Hôpital Du Saint-Sacrement
 Niveau :

ARCHITECTURE

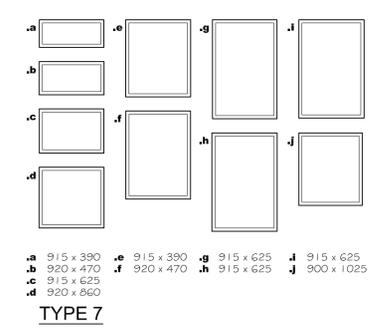
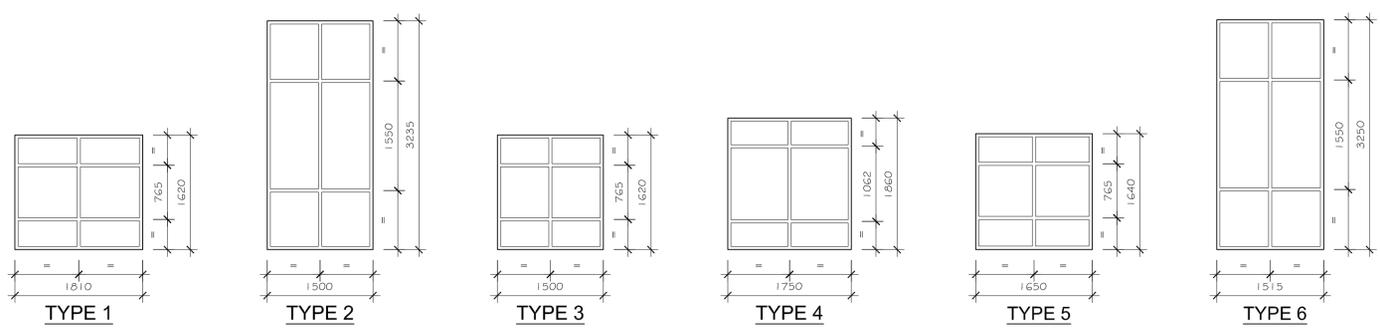
Titre du dessin : **ÉLÉVATIONS PORTES ET FENÊTRES NOUVEAU**

Conçu par : Dessiné par :
 K.L.
 Vérifié par : Echelle : 1:50
 No. projet de la firme : Date de création :
 ON.18.943 2019-05-13
 No. du dessin :



1 DÉTAIL DES PORTES
 ÉCHELLE: 1:50

CONSTRUCTION



2 DÉTAIL DES FENÊTRES
 ÉCHELLE: 1:50

CONSTRUCTION